



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION
Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE ÉVÈNEMENTIELLE POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE L'IDENTITÉ

Pays : République du Bénin

BON A LANCER
CCMP/PR

Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ

Référence : BJ-WURI - BENIN-496284-CS-CQS du 01 JUIL 2025

Intitulé de la Mission : AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE ÉVÈNEMENTIELLE POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE L'IDENTITÉ

N° de référence : BJ-WURI - BENIN-496284-CS-CQS du 01 JUIL 2025

- 1- Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
- 2- La mission De l'agence consiste à proposer et à mettre en œuvre des actions visant à faire de l'édition 2025 de la "Journée de l'Identité" au Bénin, un événement institutionnel qui renforce la visibilité des actions du gouvernement dans la modernisation du système d'identification des personnes. L'organisation de l'évènement doit être de haut niveau, attractif, interactif et utilisant différents formats d'intervention et animation (discours, panels, témoignages...).



KPADONOU D. Matchabees
Administrateur des Services Financiers

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE ÉVÈNEMENTIELLE POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE L'IDENTITÉ



Il s'agira de veiller   l'organisation de la Journ e de l'identit  2025 pour promouvoir la culture de l'identification,   sensibiliser le public sur l'importance d'une identit  juridique fiable et   d tailler les diff rents services offerts par l'ANIP, tout en mettant en lumi re le processus de digitalisation et les innovations technologiques mises en place.

De fa on sp cifique, il s'agira de :

-  tablir un plan ou une strat gie de communication,   soumettre au comit  scientifique pour validation ;
- Tenir l'organisation des communications, conf rences par les experts ;
- Rendre disponible un rapport   la fin de chaque communication par une  quipe de rapporteurs install e en d but de chaque communication, conf rence ou atelier ;
- S'assurer d'une bonne organisation de l' v nement. Elle devra veiller :
 - A la mise en place de l'espace d'exposition :
 - o L'am nagement des espaces et dimensionnement des stands pour les exposants. ;
 - o Am nagement des espaces de conf rence et ateliers.
 - A la mise en place de la technologie et mat riels n cessaires   une bonne organisation :
 - o Mise en place des  quipements audiovisuels (sonorisation, vid os,  quipements, etc.), n cessaires pour les conf rences et d monstrations ;
 - o Assurer la connectivit  internet et des  quipements pour les intervenants et participants ;
 - o Assurer la gestion  lectronique des inscriptions.
 - A l'h bergement et au transport des intervenants/pan listes invit s :
 - o Organisation de l'h bergement pour les intervenants/pan listes venant de l'ext rieur.
 - o Pr voir un service de transport pour les intervenants/ pan listes venant de l'ext rieur (navettes, parkings).
 - A la restauration des pan listes lors des diff rents ateliers, conf rences, etc.



- Assurer la couverture médiatique de l'évènement conformément au plan de communication préétabli et validé par le comité scientifique.
 - Rédiger un rapport global de l'activité.
- 3- La mission de l'organisation de la journée de l'identité devra être assurée dans un délai de trois (03) mois, incluant la Phase de Conception et Validation du Concept, la Phase de Préparation Logistique et Technique, le Déroulement de l'Évènement et la Phase de Suivi et Reporting Post-Évènement, ceci, à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.
- 4- Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les agences événementielles admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.
- 5- A ce titre, les agences intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
 - Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
 - Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution).
- 6- L'Agence sera sélectionnée par la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications de Consultant (QC) » décrite au paragraphe 7.II du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de septembre 2023. **A l'issue de l'évaluation des références, le consultant ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission, sera invité à soumettre des propositions technique et financière puis à négocier le contrat.**
- 7- L'attention des agences intéressées est attirée sur les paragraphes 3.I4, 3.I6 et 3.I7 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.



- 8- Les agences peuvent s'associer avec d'autres agences sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
- 9- Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies plus une version scanner sur clé USB), portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE ÉVÈNEMENTIELLE POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE L'IDENTITÉ** » doivent être déposées au plus tard le 22 juillet 2025 à 10 heures 00 minute (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email contact@wuri-benin.org

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le 22 juillet 2025 à 10 heures 30 minute (heure de Cotonou).

- 10- Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN** ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : contact@wuri-benin.org tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

II- Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
I	Qualifications générales du consultant	50
I.I	Être une personne morale (agence) de droit privé intervenant dans le domaine de l'évènementiel et le justifier par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce	10



I.2	Prouver par deux attestations de bonne fin d'exécution, de l'organisation de deux événements institutionnels, dans les trois (03) dernières années (2022,2023,2024, y compris 2025)	15x2=30
I.3	Disposer d'une expérience avérée (minimum 5 ans) dans l'organisation d'événements similaires justifier par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce	≥5=10
2	Expériences spécifiques du Consultant	50
2.1	Avoir organisé des événements institutionnels, gouvernementaux ou d'envergure nationale avec succès et la prouver par une attestation de bonne fin d'exécution	20
2.2	Disposer d'un portfolio démontrant la capacité à organiser des événements de grande envergure et le prouver	30

NB :

- En cas de groupement, au moins un des consultants doit être spécialisé dans le domaine de l'évènementiel ;
- En cas d'égalité du nombre total de points, l'agence ou le groupement d'agence ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Cotonou, le 01 JUL 2025

BON A LANCER
CCMP/PR


Dr Jean AHOLOU
Coordonnateur National du projet
(WURI)